

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**DP 2022-44**

**TVX2022-09 TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ALVÉOLE A1 SUR LE CASIER N° 17  
SUR LE SITE DE L'ISDND DE MONFLANQUIN – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021\_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu l'estimation des besoins, réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour les opérations de DET/VISA et AOR portant sur le réaménagement des alvéoles 17a1, 17a3 et 17a4 avec le bureau d'études EODD Ingénieurs Conseil en date du 11 mars 2022,

Vu la consultation TVX2022-09 Maitrise d'œuvre pour les travaux de couverture de l'alvéole A1 sur le casier n° 17 sur le site de l'ISDND de Monflanquin publiée sur la plateforme DEMAT AMPA, sur le site BOAMP le 4 août 2022 avec un délai limite de remise des offres fixé au 29 août 2022 à 16h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 6 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Prix : 50%,
- Valeur technique : 40%,
- Délai d'exécution : 10%.

Considérant la demande de précision effectuée à l'ensemble des entreprises soumissionnaires en date du 5 septembre 2022 avec un retour de réponse pour le 9 septembre 2022,

Considérant le rapport d'analyse des offres de l'AMO validé en date du 3 octobre 2022,

L'AMO propose au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du candidat EGC GALOPIN apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat.

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir dans le cadre du marché TVX2022-09 Maitrise d'œuvre pour les travaux de couverture de l'alvéole A1 sur le casier n° 17 sur le site de l'ISDND de Monflanquin, la société EGC GALOPIN sise 46, rue Jacques-Mugnier, 68200 MULHOUSE Cedex pour un montant de 128 599,50 € HT;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché est passé pour une durée courant de la date de la notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux de couverture de l'alvéole A1 sur le casier n° 17 sur le site de l'ISDND de MONFLANQUIN;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2022;
- Article 4 : **PRÉCISE** que le marché sera signé et notifié à la société EGC GALOPIN.

Fait à Damazan, le 3 octobre 2022

Le Président,

Michel MASSET